



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Infirmier

MÀJ le 29/02/2024

N° de Fiche : RNCP 8940 Certificateur :
Ministère chargé de la santé et de la prévention
Date d'enregistrement de la certification :
31/8/2009 (JORF du 7/8/2009)

Taux de présentation :
 Année 2022/2023 : 87%
Taux de certification :
 Année 2022/2023 : 95%

Insertion professionnelle :
 Année 2022/2023 : 93%

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 190 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers
 1 rue David Richard BP 426
 67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

- 3 ans soit 5100 heures :
- 2100 h de formation théorique
- 2100 h de stage clinique
- 900 h de travail personnel

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Coût de la formation (2023-2024) :

- Frais de scolarité 24600 € pour 3 ans soit 8200 € par an +
- Droits d'inscription : 170 € par an +
- CVEC : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 2 septembre 2024 au 11 juillet 2027

Calendrier :

- Parcoursup : Voir calendrier national
- Sélection FPC :

Ouverture des inscriptions : **08/01/2024**

Clôture des inscriptions : **01/03/2024**

Affichage des résultats : **27/03/2024**

Rentrée : **02/09/2024**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse :

referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFSI :

Mme KIEFFER Morgane

Mme HEINTZ Marie-Christine

03.88.11.55.80

IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/infirmier-infirmiere

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'infirmier et du grade licence. Elle permet l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluriprofessionnalité. Certification diplômante.

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportement. L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluri professionnelle.

L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

PRÉREQUIS

- Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection. Aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.
- Être titulaire d'un baccalauréat ou de l'équivalence à ce diplôme.
- Il n'y a pas de condition de nationalité.
- Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, ils doivent justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

En référence au référentiel d'activités - Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'état d'infirmier :

Le Diplôme d'Etat d'infirmier(e) s'obtient par l'obtention de 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel :

- 120 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration
- 60 crédits européens pour la formation clinique.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence.
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.
- L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée de manière continue.
- Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'évaluation par année de formation. La 2^{ème} session se déroule, au terme de l'année concernée soit en juillet.
- Le référentiel de formation est construit par alternance, entre des temps de formation théorique réalisés à l'institut de formation et des temps de formation clinique dans des structures hospitalières ou extrahospitalières.

- L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base moyenne de 35 heures par semaine, dont les modalités sont prévues par les responsables de l'IFSI.
- La durée de présence en stage est calculée sur une base moyenne de 35 heures par semaine. Les modalités sont prévues par les responsables de l'IFSI.
- La présence aux travaux dirigés et en stage est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

Unités d'enseignement :

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences.

Elles couvrent six champs :

- Sciences humaines, sociales et droit.
- Sciences biologiques et médicales.
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes.
- Sciences et techniques infirmières, interventions.
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière.
- Méthodes de travail.

Le référentiel de formation du Diplôme d'Etat d'infirmier est ainsi constitué de 59 unités d'enseignement pour permettre une progression pédagogique cohérente.

Dans chacun des semestres, une unité d'intégration concourt à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences.

La formation est également proposée en apprentissage : santestcfa.fr

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des étudiants.
- Chaque étudiant est accompagné par un formateur de promotion durant les 6 semestres de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de promotion
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, des objectifs et du dossier de l'étudiant.

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Élargement pour les cours obligatoires
- Évaluations formatives selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat
- Diplôme d'Etat d'infirmier délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)
- Équivalence possible du Diplôme d'état d'aide-soignant selon les conditions définies par la réglementation
- Évaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe
- Madame WERNERT Claudine, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe